



LETTRÉ MENSUELLE

CFE-CGC

De l'UES Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

Page 1	Accord QVCT
Page 2	Nouvelle DS Méditerranée
Page 3	Gare aux accidents
Page 4	Contacts

8 mars 2026

Qualité de Vie et Conditions de Travail, des avancées limitées mais réelles !

L'accord QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) signé par la **CFE-CGC**, Solidaires Informatique et la CFTC en novembre 2025, marque des avancées, même s'il manque cruellement d'ambition. La **CFE-CGC** déplore que la direction traite la QVCT comme une simple compilation de mesures, sans vision d'ensemble et sans une ambition forte. Un accord QVCT devrait être un projet cohérent et structurant, pas une addition de dispositifs ponctuels.

Ce que nous aurions voulu obtenir :

- Des dispositifs robustes pour les **aidants**
- Un **droit à la déconnexion réellement efficace** avec outils et contrôle effectif
- Des mesures ambitieuses sur la **prévention des risques psychosociaux**
- Un vrai plan d'action sur l'**équilibre des temps de vie**

Parce qu'un accord, même imparfait, vaut mieux qu'aucun progrès, voici pourquoi nous l'avons signé

1. Le congé menstruel : une avancée portée par la CFE-CGC depuis 2021. Nous avons été la première OS à proposer cette mesure lors des NAO de 2021. C'est une avancée novatrice qui reconnaît enfin une réalité physiologique trop longtemps ignorée. Grâce à cet accord ce droit est opposable, contrairement à une tolérance managériale aléatoire.

2. Un meilleur maintien de rémunération pour les nouveaux parents. Sans accord, ces avantages seraient restés réservés aux « anciens », créant une inégalité. L'accord garantit que tous les parents, quelle que soit leur ancienneté, sont rémunérés de la même manière.

3. Des mesures favorables pour les seniors. Les salariés souhaitant passer à temps partiel deux ans avant leur départ en retraite bénéficieront de conditions avantageuses. Qui plus est, l'employeur ne peut pas refuser ce dispositif.

4. La poursuite de l'accompagnement par Teale

Le maintien de cet accompagnement psychologique professionnel est essentiel pour votre bien-être. Dans un accord, cette prestation devient une obligation de l'employeur, pas une simple option budgétaire qu'il pourrait supprimer en période d'économies.

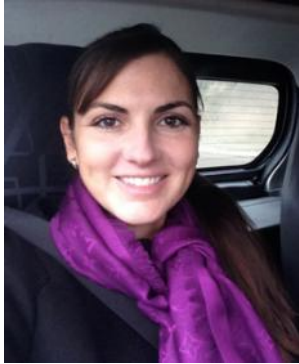
Ainsi, malgré nos réserves sur l'insuffisance globale du projet, et parce qu'**un premier pas, même modeste, vaut mieux que l'immobilisme**, nous avons signé l'accord QVCT pour :

- Mettre en œuvre et sécuriser les avancées obtenues
- Ancrer ces droits dans un cadre opposable.

Nous espérons que cet accord, qui s'applique pleinement depuis le 1er janvier 2026, soit un socle pour construire des avancées plus ambitieuses lors des prochaines négociations.

Bienvenue à Laure Paoli

Nouvelle déléguée syndicale Méditerranée



Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Laure Paoli, originaire d'Aix-en-Provence. Je suis maman de 3 beaux enfants, 2 petits garçons de 4 et 8 ans et une petite fille qui a aujourd'hui 6 mois. Dans la vie j'aime voyager et passer des bons moments avec ma jolie famille.

Quelles sont les grandes étapes de ton parcours professionnel ?

J'ai commencé ma carrière à 24 ans à Paris, au LCL. Un premier poste qui m'a permis de découvrir le secteur bancaire de l'intérieur. Un an plus tard je prends un tournant décisif en rejoignant Altran et sa branche spécialisée en pilotage financier.

J'y découvre l'AMOA (Assistance À Maitrise d'Ouvrage) sur le terrain, principalement au travers de missions en banques. Toutes ces expériences m'ont permise de monter en compétences sur des postes de PMO, Business Analyst ou encore Testeur.

Après un rapide passage chez Micropole je rejoins finalement Thales Services, une entreprise plus humaine offrant de réelles perspectives et une toute autre dimension. S'en suis le rachat de ma branche par Gfi-informatique, une déception qui malgré tout me permet de rebondir en prenant la décision d'un retour aux sources. J'obtiens ma mutation sur l'agence d'Aix-en-Provence, un moyen de me retrouver, plus proche de ma famille, de mes racines.

Depuis 2013 je m'épanouis ainsi dans mon sud natal, toujours sur des missions dans le domaine bancaire et toujours en AMOA.

Qu'est ce qui t'as donné envie de t'engager auprès de la CFE-CGC ?

Ce qui m'a donné envie de m'engager à la CFE-CGC, c'est cette conviction profonde que le syndicalisme doit défendre les salariés dans leur entièreté, pas seulement au bureau, mais dans toute leur vie. En tant que parent moi-même, je vis au quotidien ce jonglage incessant entre deadlines, réunions et impératifs familiaux – déposer les enfants à l'école, gérer une maladie imprévue, être présent sans culpabiliser.

La CFE-CGC m'a touchée parce qu'elle défend les salariés avec sérieux et réalisme – reconnaissance des responsabilités, partage de la valeur, dialogue constructif – tout en portant haut les enjeux de parentalité : promotion du télétravail flexible comme vrai outil d'équilibre (pas juste un gadget), accords sur les congés parentaux, aides à la garde, reprise après congé sans pénalité de carrière, et une organisation du travail plus humaine (droit à la déconnexion, pas de réunions tardives...).

Pour moi, qui aspire à être à la fois un bon cadre et un parent présent, m'engager c'est agir concrètement dans mon entreprise : pousser pour de meilleurs accords QVCT intégrant la vie de famille, soutenir les collègues (parents ou aidants) en difficulté, et prouver qu'on peut être performant au travail sans sacrifier sa vie personnelle.

C'est ce mélange de défense globale des salariés et d'attention réelle aux parents qui m'a motivée à franchir le pas.

Aujourd'hui quelle est ton activité chez Inetum ?

Consultante AMOA senior. J'interviens sur des missions du cadrage à la mise en production : expression et analyse de besoins métiers, rédaction de spécifications fonctionnelles, animation d'ateliers, pilotage des tests et conduite du changement.

Dans le cadre de mon mandat de délégué syndical, je m'engage à porter la voix des parents et des familles en entreprise : pour une vraie conciliation des temps de vie, des accords bienveillants sur la parentalité et un environnement où être parent ne rime plus avec pénalité de carrière. Je suis aux côtés de salariés, pour leur faire connaître leurs droits et les épauler dans les situations complexes.

Sans ordre de mission, gare aux accidents de circulation !

C'est l'histoire d'un salarié qui a un accident de circulation en se rendant chez son client.

Bien entendu, comme tant d'autres salariés il n'a pas d'ordre de mission, alors que la convention collective l'impose. C'est bien dommage, car c'est sur ce document qu'il aurait pu avoir les informations liées à l'assurance Inetum, que notre salarié doit mentionner sur le constat d'accident.

Ce brave salarié appelle son agence Inetum, où il a deux interlocuteurs qui lui disent que c'est son véhicule personnel et qu'aucune assurance ne couvre le sinistre ! Ce brave corvéable remplit donc le constat avec ses informations d'assurances personnelles.

Pris d'un doute, il appelle quand même son collègue syndicaliste CFE-CGC préféré, qui récupère en quelques secondes le document Inetum « PO8020-9 V20 Frais de mission UES INETUM.pdf », disponible sur l'intranet en [cliquant ici](#)

Dans ce document, il est pourtant bien précisé dans le § 2.3.3

2.3.3. UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL

a) Déplacements professionnels

Pour l'assurance auto-mission souscrite par l'entreprise, sont considérés comme étant des déplacements professionnels, les déplacements :

Agence INETUM]	Clients et Retour agence
Domicile]	Clients et Retour domicile ou agence
Client]	Client
Agence]	Agence

Conformément à la jurisprudence, ne sont pas considérés comme déplacements professionnels, les déplacements :

Domicile]	Agence de rattachement et Retour sans déplacement chez les clients.
------------	---

Il est bien en déplacement professionnel avec son véhicule personnel et l'assurance auto-mission souscrite par l'entreprise prend en charge cet accident !

Son collègue syndicaliste préféré regarde son propre ordre de mission (lui, exige d'en avoir un) et lui communique les informations de l'assurance :

Assurance : **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE** - Police n° **43305639R0002**
Agence ou Courtier : **MARSH SAS** Tour Ariane, 92088 Paris La Défense Cedex

Contactez la société HANDIRECT (flotte.inetum@handirect.net) – **Route des Valentons 33450 Saint Loubes - Tél. : +33 : (0) 6 12 36 62 58.**

Informations détaillées et disponibles dans le guide GMS GU450 « Assurance Auto-mission » (Guide à conserver dans le véhicule)

Le salarié a pu rappeler l'autre usager de la route et refaire son constat d'accident mais ... et oui, l'affaire n'est pas terminée, l'assureur exige maintenant « l'attestation Mission » à faire remplir par le manager confirmant que ce jour-là, il est bien autorisé à utiliser son véhicule personnel pour un déplacement professionnel. Que doit-on comprendre ? Que si le manager est en congés, le salarié n'est pas assuré ?

Si vous utilisez votre véhicule personnel, exigez dès maintenant

- **votre ordre de mission qui comporte les informations liées à l'assurance d'Inetum pour les salariés utilisant leur véhicule personnel à titre professionnel.**
- **« L'attestation de mission » à remplir par le manager.**

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Vos représentants CFE-CGC locaux de votre CSE sont vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller, vous assister.

Ceux dont le nom est en vert sont également spécialisés sur les sujets **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.

IDF	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
	Karine ROUE	☎ 07 72 36 90 13	karine.roue@cfecgc-inetum.fr
	Maxime BUJEAU	☎ 06 70 68 67 50	maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr
	Thierry PLUMER	☎ 07 84 45 42 57	thierry.plumer@cfecgc-inetum.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
	Nancy VARDON	☎ 06 82 66 02 15	nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr
	Eric PRETRE	☎ 07 60 14 82 33	eric.pretre@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MONTET	☎ 06 03 73 36 22	bruno.montet@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Yves AMATE	☎ 06 19 73 52 29	yves.amate@cfecgc-inetum.fr
	Christian THOMAS	☎ 07 87 16 17 19	christian.thomas@cfecgc-inetum.fr
	Laure PAOLI		laure.paoli@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



IMPORTANT : les adresses courriel ci-dessus sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum